

INFOS - THENNES mai 2025



Mairie de Thennes : 16, rue des Écoles - 80110 Thennes

Tél-Fax : 03 22 42 20 74

Email : mairie@thennes.fr et site internet : www.thennes.fr et

Permanences publiques du secrétariat :

Le mardi de 16 h 30 à 18 h 30, le jeudi de 10 h à 12 h

ou sur R.D.V à : secretariat@thennes.fr

Permanence du Maire et/ou Adjoints : Mardi de 17 h 30 à 18 h 30 et sur RDV



INFO-TRAVAUX

La troisième tranche de travaux d'enfouissement des réseaux devrait démarrer rues de l'Abbaye, Michel, Plâtrier et des Écoles jusque la mairie **dès ce 12 mai**. Cette tranche de 280 000 € en part communale fait suite à celle du Bosquet du Hêtre (100 000 €) et des rues Jacques Hodin, Chenevières et du Presbytère (300 000 €). Un projet qui devrait améliorer le cadre de vie des habitants puisque les poteaux et câbles seront supprimés pour libérer de l'espace sur les trottoirs. L'enfouissement évite les conséquences matérielles (tempêtes) l'arrachement régulier des câbles (engins routiers ou agricoles) et leurs interminables réparations et sécurise les réseaux électriques et téléphoniques (cuivre et fibre) puisqu'ils seront entièrement renouvelés (câbles neufs).

Merci aux riverains d'être vigilants aux différents marquages qui vont être réalisés sur la voie publique et ne pas attendre que le lampadaire ou la chambre de tirage des câbles soient posés pour dire que l'emplacement ne convient pas tout à fait. L'entreprise CEGELEC sera disponible pour répondre à toutes vos interrogations mais aussi, malgré les strictes normes, à modifier légèrement et exceptionnellement les emplacements prévus des ouvrages à installer.

Les derniers poteaux des rues Jacques Hodin, Chenevières et Abbaye seront très prochainement enlevés et la partie Nord du village (pont de la Luce côté Domart) alimentée en aérien par le réseau de Berteaucourt lès Thennes verra son alimentation, avec l'adhésion de la commune de Berteaucourt, enfouie sous la Luce supprimant également le dernier poteau existant à cet endroit.

Aussi, la ligne Haute Tension alimentant le transformateur de la rue Jacques Hodin et passant au-dessus des maisons de celle-ci sera supprimée entraînant l'enlèvement des poteaux-béton fatigués en partie privée de ces habitations concernées. Le nouveau transformateur sera posé sur l'emprise engazonnée de la salle des fêtes.

Bref, que des bonnes nouvelles pour tous les administrés concernés dont certains attendent également les travaux d'assainissement collectif qui devraient démarrer en toute fin d'année. Une réunion d'information sera tenue le moment venu tant attendu !

Des devis sont en cours concernant la réfection de la rue Jacques Hodin et la réalisation est envisagée dès la fin des travaux d'assainissement.

Le projet de station de distribution d'hydrogène (vert) à la déchetterie (territoire de Thennes) a pour ambition d'être opérationnel en 2027. L'autorisation d'urbanisme validée par la CCALN est en cours.

Suite à la demande municipale de chaudière (une voie centrale sans poids lourds et deux espaces de circulation piétons-vélos) sur la CD54 (Thennes-ZI de Moreuil), le CD80 étudie la liaison douce cyclable Domart sur la Luce-gare de Moreuil et après entretien avec Madame la Présidente du CD80, elle serait plus que jamais d'actualité.

La vidéo-protection du domaine public est active mais nous attendons (imminent) les panneaux d'entrée de village pour légaliser le dispositif et le rendre accessible aux services de police-gendarmerie.

Partenariat VALECO, Fédération de Chasse 80 (FDC80) et mairie de Thennes : Un devis de plus de 22 000€ a été mécaté pour planter 560 mètres de haies en plaine, deux espaces de prairie fleuris, des arbres hauts et des petits fruitiers au plateau de jeux, la pose de nichoirs de différents oiseaux qui seront posés dans divers endroits de la commune pour un coût communal nul. En espérant que tout cela ne soit pas vandalisé et que ces espaces soient respectés. Ce n'est pas gagné puisque tous les tendeurs des filets du terrain de football ont été subtilisés et que certains chiens continuent à divaguer librement sur le city-stade ou ses abords ; certains utilisateurs du plateau sportif n'ayant toujours pas vu les deux panneaux d'interdiction !

Enfin et lors du dernier conseil municipal, les élus ont autorisé le maire à créer un local de 40m² de rangement du matériel de la salle des fêtes en extension-sud de celle-ci. La demande d'autorisation d'urbanisme est en cours.

BRUITS DE VOISINAGE, respect du voisin !

Vous connaissez tous désormais les consignes concernant les bruits de voisinage, la mairie ne pensait pas à devoir rappeler en ce début de saison 2025 quelques événements remontés au maire (dimanche et jours fériés) : la tonte du dimanche après-midi de Pâques, du 1^{er} mai ainsi que des travaux bruyants de nettoyage extérieurs (karcher), des bruits divers de construction et de musique amplifiée hors des horaires concernés. Faut-il rappeler que le voisin qui profite du beau temps, de sa famille et de son barbecue n'a pas forcément envie de s'enfermer chez lui pour ne plus entendre ces nuisances. Plusieurs feux de jardins diurnes et nocturnes ont également été signalés dernièrement en mairie.



Rappel des arrêtés préfectoraux ci-dessous : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

La réglementation concernant les feux de jardins. Le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon... par les particuliers et les professionnels de l'entretien des espaces verts (paysagistes, collectivités...) **est donc interdit**, la solution étant la collecte en déchetterie puis le compostage.



Nidifications des oiseaux : taillage des haies à éviter du 15 mars au 31 juillet.

Ordures ménagères : Obligation de déposer vos sacs noirs de déchets ménagers dans le container remis par la communauté de communes. L'employé communal n'est pas à disposition des administrés pour ramasser leurs déchets dispersés par les sacs éventrés par les animaux ou envolés.

Par ailleurs, bien veiller à vérifier votre calendrier de tri avant de déposer vos sacs bleus et jaunes. Sur : <https://www.thennes.fr/infos-pratiques/tri-selectif/> et **INTRAMUROS**.



EAU DU ROBINET : Aucune information de la mairie lit-on sur les réseaux sociaux et pourtant :

<https://www.thennes.fr/infos-pratiques/eau-potable/> plus 3 clics (depuis l'origine du site web en 2007 !

Les informations (Intramuros, site web et infos boîte aux lettres), y compris les derniers relevés sont transmis aux administrés dans l'heure qui suit leur diffusion ! Les administrés seront évidemment informés des suites de cette pollution par les nitrates qui n'est pas un petit souci puisque la Commission européenne attaque la France en justice pour non-respect des normes et mise en danger de la santé. Après cinq ans d'avertissements et de mises en demeure. L'exécutif européen a saisi la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) le 21 février. Le recours a été publié mardi 22 avril au Journal officiel de l'Union européenne. La Commission reproche à la France de ne pas respecter les normes européennes en matière de qualité de l'eau potable fixées par la directive de 2020. Concrètement, elle pointe des dépassements de la valeur limite autorisée pour les nitrates (50 mg par litre) dans 107 unités de distribution d'eau potable réparties dans sept régions dont les Hauts de France.

Le captage de Berteaucourt lès Thennes en fait malheureusement partie, il alimente le château d'eau près de la faisanderie qui dessert les communes d'Hangard, Domart sur la Luce, Berteaucourt lès Thennes, Thennes (Bosquet du Hêtre et Castel compris), Hailles puis Thézy-Glimont d'Amiens Métropole qui achète l'eau à la communauté de communes désormais compétente. Les trois derniers relevés « nitrates » du 6 avril signalaient une lente amélioration.

Il est vrai que les résultats affichés par l'ARS sur leur site web sont ambigus puisqu'ils relatent les paramètres mesurés mais en oubliant d'autres qui font actuellement l'objet de craintes justifiées.

Prochain relevé cette semaine normalement.

3^{ème} festival du livre à Moreuil : Les 17 et 18 mai avec plus de 50 auteurs et illustrateurs, la municipalité thennoise est partenaire de l'événement.

8 mai 1945 : Traditionnellement et pour commémorer la fin de la guerre en Europe, une gerbe sera déposée ce jeudi 8 mai au Monument aux Morts.

Sortie nature : Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France réalise une sortie nature dans les étangs de Thennes/Berteaucourt le Dimanche 25 mai de 9 à 11 heures. Inscription auprès de l'[Office de tourisme Avre Luce Noye](https://www.thennes.fr/infos-pratiques/eau-potable/) au 03.22.41.58.72 ou accueil.tourisme@avrelucaenoye.fr

Trottoir-crottoir : Le long du grillage de la salle des fêtes est devenu l'endroit préféré municipal et regrettable des maîtres de chiens !